

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

Le gouvernement du Sénégal, dont le chef-lieu est *Saint-Louis*, dans l'île de ce nom, formée par le fleuve du Sénégal, comprend un grand nombre de postes échelonnés sur les bords de ce dernier et de la Falémé, ainsi que sur la côte occidentale d'Afrique, depuis Portendic jusqu'à Sierra-Leone.

Les principaux articles d'*importation* sont : les tissus de toute sorte, les fers, l'eau-de-vie commune, les armes et munitions de guerre, le sel, le tabac en feuilles, la quincaillerie, les comestibles, le corail, l'ambre, les verroteries, etc., etc.

Les principaux articles d'*exportation* sont : la gomme arabique, les arachides, les graines de citrouille ou beraf, les bœufs et les peaux de bœuf, la cire, l'or, l'ivoire, les plumes de parure, etc., etc.

D'après l'annuaire de la colonie pour 1872, le mouvement commercial, en 1871, a été de 26,832,440 fr., dont 16,098,976 fr. pour l'importation et 10,733,464 fr. pour l'exportation.

Les marchandises importées à Saint-Louis sont soumises à une taxe de 4 0/0 de la valeur ; celles qui sont françaises jouissent, pendant un an, du bénéfice de l'*entrepôt fictif*. L'accès du Sénégal au-dessus de Saint-Louis est interdit aux bâtiments étrangers.

Les marchandises importées à *Gorée* sont admises en franchise ; mais un décret du 19 février a soumis à un droit de 4 0/0 de leur valeur les produits exportés de ses dépendances.

Un paquebot des *Messageries maritimes* part de Bordeaux les 5 et 20 de chaque mois, à 11 heures du matin, pour le Sénégal, et arrive à Dakar les 14 et 30 du même mois.

GROUPE II

AGRICULTURE, HORTICULTURE, EXPLOITATION ET INDUSTRIE FORESTIÈRES.

SECTION A.—Substances alimentaires et plantes médicinales.

CAFÉS. — Le café croit à l'état sauvage dans les montagnes du Fouta-D'jallon.

Café du Rio-Nunez, en cerises et égrené. — Exposants : Jacques BARRÈRE, H. MAUREL, PROM, THERAIZOL.

GRAINS FARINEUX ET LÉGUMIERS. — Le Sénégal et ses dépendances produisent une énorme quantité de grains qui sont en partie consommés dans le pays. Le mil donne lieu à un commerce intérieur assez considérable ; il sert à la confection du couscous, base de l'alimentation des indigènes

Exposants : Marc MERLE et neveu.

Graminés. — *Holcus spicatus*, vulgo : Petit mil. 30 à 35 fr. les 280 litres.

Nymphéacées. — *Nymphaea sp.*, vulgo : *Diakar* noir et *Diakar* blanc. 30 fr. les 100 kil.

Graminées. — *Oryza sativa*, vulgo : Riz rouge de Sédhiou, Riz sauvage du Oualo, Riz sauvage du Sénégal.

Graminées. — *Sorghum album*, vulgo : Mil blanc d'été. 35 à 40 fr. la barrique de 280 litres.

Graminées. — *Sorghum vulgare*, vulgo : Gros mil. 30 à 35 fr. les 280 litres.

Graminées. — *Sorghum saccharatum*, vulgo : Sorgho noir

Légumineuses. — *Voandzeia subterranea*, vulgo : Haricots Bombaras. En cosses.

Légumineuses. — *Voandzeia subterranea*, vulgo : Haricots Bambaras. Ecossés. 40 fr. les 100 kil.

Graminées. — *Zea mais*, vulgo : Mais du Cayor. 30 à 40 fr. les 280 litres.

Voir, pour les Arachides et le Sésame, aux matières oléagineuses, SECTION G.

ÉPICES, CONDIMENTS ET AROMATES. — Exposant : Marc MERLE et neveu.

Anonacées. — *Uvaria æthiopica*, vulgo : Poivre de Sédhion.

MATIÈRES MÉDICINALES. — Exposant : Marc MERLE et neveu.

Sterculiacées. — *Adansonia digitata*, vulgo : Baobab. Feuilles. 15 fr. les 100 kil. Emol-